

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 23 JUIN 2026

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27

DELIBERATION N°2026-93 : Mise à jour du règlement du service périscolaire (cantine-Accueil périscolaire-Mercredis éducatifs) et extra-scolaire (centre de loisirs) et des tarifs associés

Date de convocation : Mardi 16 Juin 2026

Date de l'affichage : Vendredi 26 Juin 2026

Etaient présents : M. Henri POIRSON, Mme Waïna CZMIL-CROCCO, M. Philippe LETT, Mme Mary-Line LEFÈVRE, Mme Karine MAIRE, M. Nicolas BARISIEN, M. Morgan RINIÉ LEBARBIER, M. Benoît-Joseph BIGEL, M. Jean-Baptiste LOUIS-TRIEU, Mme Anne-Marie DAVOUSE, M. Jean-Luc BOHN, Mme Cécile CONERARDY- LA VECCHIA, M. Lilian HOFF, Mme Véronique PELTIER, M. Stéphane MARTIN, M. Jonass FOURNIER, M. Emilien MAIRE, Mme Graziella GIARDINA, M. Gauthier SESMAT, M. Thierry SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné procuration : M. Jacques SESMAT à Mme Karine MAIRE, Mme Martine BRAYER à M. Henri POIRSON, Mme Estelle GRABAS à Mme Véronique PELTIER, Mme Isabelle SANZEY à M. Nicolas BARISIEN, Mme Aline DUCATEL à Mme Cécile CONERARDY- LA VECCHIA, Mme Sandrine SIMON à M. Philippe LETT

Était absente excusée : Mme Célia BONIFACE-AYAD

Secrétaire de séance : M. Philippe LETT

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 26

Rapporteur : Cécile CONERARDY- LA VECCHIA

EXPOSE DES MOTIFS

Vu la mise en place du centre aéré et des mercredis éducatifs et des tarifs associés,

Vu la mise en place du service périscolaire (accueil périscolaire matin-midi et soir et cantine) et des tarifs associés,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement du service périscolaire et extra-scolaire et les tarifs associés pour :

- Harmoniser la facturation en cas d'absence justifiée entre le service périscolaire et extra-scolaire (seul le tarif du repas sera facturé en cas de présentation d'un justificatif),
- L'accueil des enfants porteurs d'un projet d'accueil individualisé (PAI) alimentaire entraînera la facturation de 2h pour l'accueil du midi,
- Augmentation de l'amplitude d'ouverture du Centre aéré :

Suite à la demande de certains parents, il apparaît nécessaire de procéder à une ouverture plus tôt et à une fermeture plus tardive : 7h30 au lieu de 8h et 18h30 au lieu de 18h.

Ces 2 moments d'accueil ajoutés feront l'objet d'une facturation supplémentaire : une activité « supplément » sera créée dans le logiciel et fera l'objet d'inscription préalable des parents.

La tarification sera également soumise au quotient familial.

Il est proposé la grille tarifaire suivante :

Ø Supplément matin (de 7h30 à 8h) – soir (de 18h à 18h30) / résident à Dieulouard

Montant du quotient familial	Tarif horaire	Tarif horaire surfacturé
QF < 600 €	0,85 €	1,28 €
600 € ≤ QF < 1000 €	1,00 €	1,50 €
QF ≥ 1000 €	1,15 €	1,73 €

Ø Supplément matin (de 7h30 à 8h) – soir (de 18h à 18h30) / résident extérieur à Dieulouard

Montant du quotient familial	Tarif horaire	Tarif horaire surfacturé
QF < 600 €	1,28 €	1,92 €
600 € ≤ QF < 1000 €	1,50 €	2,25 €
QF ≥ 1000 €	1,73 €	2,60 €

Il y a lieu de procéder à la mise à jour du règlement et des tarifs associés.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Scolaires et Jeunesse du 04 juin 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise à jour du règlement du service périscolaire et extrascolaire et les tarifs associés,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Philippe LETT



Le Maire,

Henri POIRSON